



Déclaration de soutien au Pacte Mondial

En 2009, notre entreprise s'est engagée dans une démarche de développement durable, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

Depuis notre première adhésion au Pacte Mondial, en Avril 2010, Gagneraud Construction Normandie participe aux efforts tendant vers le développement durable de la société et souhaite continuer sur cette voie.

La responsabilité sociétale et environnementale sont au cœur de notre stratégie de développement ; c'est une garantie de pérennité.

En tant que Directeur régional, je suis heureux de vous confirmer que Gagneraud Construction Normandie renouvelle, en 2012, son engagement de soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Petit-Queilly le 11 Anil 2012,

uy Gérardin

Pacte Mondial de l'ONU

Communication sur le progrès Gagneraud Construction Normandie Année 2011

DROIT DE L'HOMME

4 SOCIAL

> Création d'un nouveau service social

En Avril 2011, la direction de Gagneraud Construction Normandie a décidé mettre en place un nouveau service social. Afin d'informer l'ensemble du personnel du fonctionnement de ce nouveau service, un flash social info a été envoyé à tout le personnel et mis en ligne sur notre portail intranet.

L'objectif principal de ce nouveau service de proximité, est de répondre aux besoins des employés de l'entreprise, en les aidant à solutionner leurs problèmes personnels et/ou professionnels.

> Actions de la Caisse d'entraide Normandie

Depuis 2008, il existe chez Gagneraud Construction Normandie, une association « une caisse d'entraide de Normandie ».

Les consommations des machines à café sont payantes à hauteur de 0,10 € et elles alimentent cette caisse. Le but de cette association est d'apporter une aide financière ponctuelle aux salariés les plus en difficulté.

Chaque demande de prêt fait l'objet d'un dossier argumenté et doit obtenir l'accord de trois membres de la commission pour être validée.

En 2011, la commission a proposé de participer également à certaines dépenses liées aux enfants des salariés. Ainsi :

- 11 demandes ont été faites pour l'obtention d'une aide pour les vacances et centre aéré des enfants. 9 ont été acceptées pour un montant de 964,79€.
- 76 demandes de prime de rentrée scolaire ont été faites, 70 ont été acceptées
- (121 enfants à 30€ chacun) pour un montant total de 3630€.

D'autre part, 2 dons exceptionnels ont été réalisés pour un montant total de 2000€. Enfin, 22 prêts ont été acceptés pour un montant total de 10873€.

Au total, le montant des aides financières de la caisse d'entraide s'élève en 2011, à 17647.67€.

ACCES AUX SOINS

Afin d'assurer une couverture minimum pour les frais de santé à l'ensemble des salariés, l'adhésion au régime de base de la mutuelle est obligatoire. L'entreprise prend en charge une partie de la cotisation mensuelle. Par exemple, pour les compagnons et les ETAM, la participation de l'entreprise est de 44% sur l'option de base, soit 28.20€ pour une cotisation mensuelle de 64,20€.

NORMES AU TRAVAIL

+ CONDITIONS DE TRAVAIL

Chaque année le personnel travaillant sur les chantiers se voit remettre un paquetage composé de vêtements personnalisés avec le logo « Gagneraud Construction Normandie » et d'équipements de protection individuelle spécifiques au poste de travail.

En voici quelques exemples:

- > des chaussures de sécurité avec des semelles spécifiques résistant à la température pour l'activité de travaux publics réalisant des chantiers routiers
- des vêtements multirisques répondant à l'ensemble des normes pour les chantiers réalisés en zone à risques (Atmosphère Explosive)
- > des lunettes de sécurité pour tous les chantiers en industrie

Une enquête de satisfaction sur la qualité des équipements de protection individuelle a été réalisée auprès de tout le personnel concerné.

Après analyse des réponses et en accord avec le service sécurité et le CHSCT, nous avons modifié le contenu du paquetage dans le but d'améliorer la qualité de certains produits ou encore d'ajouter de nouveaux éléments suggérés par le personnel utilisateur.

Parmi les nouveautés, on trouve par exemple les tee-shirts haute visibilité micro respirant pour le personnel de l'activité « Travaux Publics ». Ils permettent d'éviter de superposer tee-shirt coton et gilet haute visibilité et offre donc un meilleur confort de travail en cas de fortes chaleurs.

Ensuite, nous avons changé notre modèle de chaussure de sécurité dont le confort était remis en cause. Plusieurs modèles ont été testés en interne, et un modèle a été retenu pour son confort et sa souplesse.

Une polaire a remplacé un blouson en toile reconnue plus chaude et plus confortable en hiver, sauf pour les personnes exerçant en zone à risques (Atmosphère Explosive) car ce vêtement ne répond pas aux normes multirisques.

Enfin, une paire de gant anti vibrations testée et validée en interne, a été ajoutée dans le paquetage du utilisant le marteau piqueur afin de prévenir les troubles musculosquelettiques.

Notre personnel de chantier est également équipé de bouchons d'oreilles moulés sur mesure, qui permettent une protection optimum et un confort de travail.

Au total, cela représente 320 personnes. Ces protections doivent être renouvelées tous les cinq ans.

En 2011, le nombre de personnes ayant été équipé est de 90 (11 renouvellements et 79 nouveaux). Nous avons opté pour un nouveau modèle en résine acrylique plus solide, indéformable mais aussi beaucoup plus hygiénique que les modèles précédents en silicone car plus facile à entretenir.

Des travaux de remise en état ont été effectués dans nos locaux sociaux afin de permettre aux employés d'être dans de meilleures conditions pour leur pause déjeuner.

↓ SECURITE

> Prévention : politique « zéro alcool »

Gagneraud Construction Normandie a choisi la politique « zéro alcool ».

Le règlement intérieur stipule qu'il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse, il est interdit aux salariés d'introduire sur le lieu de travail toutes boisons alcoolisées.

Des campagnes d'affichage sont régulièrement réalisées dans les agences et sur les chantiers, afin de rappeler ces consignes.

D'autre part, le cocktail organisé après la convention annuelle a été servi sans alcool afin de ne pas mettre en danger le personnel contraint de prendre le volant après cette manifestation.

En 2012, une formation sur les addictions sera organisée pour l'ensemble du personnel de Gagneraud Construction Normandie.

> Prévention : vitesse bridée des nouveaux véhicules utilitaires

En début d'année, cinquante véhicules de type camionnettes ou fourgons ont été remplacés. Nous avons choisi lors de la commande auprès du fournisseur, de brider la vitesse à 110 Km/h. C'est une action préventive qui nous permet à la fois de lutter contre les risques d'accidents mais aussi d'économiser du carburant (entre 1 et 1,5L aux 100 Km).

> Prévention : mise à disposition de « pack marteau-piqueur »

Un nouvel équipement a été ajouté dans les véhicules utilitaires; il s'agit d'un pack spécial pour l'utilisation du marteau-piqueur. Il comprend des coquilles de protection du cou-depied, un masque étanche, et un casque anti-bruit. Ajoutés aux gants anti-vibrations fournis dans les paquetages, ces équipements nous permettent de mieux prévenir des troubles musculosquelettiques et les accidents de travail.

Mise en place d'un livret de bonne conduite

Un livret de bonne conduite et carnet de suivi du véhicule a été remis à chaque chauffeur lors de la remise du véhicule neuf. Il rappelle les points suivants : la charte du bon conducteur, que faire en cas d'accident, les documents obligatoires, les risques dus à la fatigue, à la prise d'alcool, de drogue, de médicaments, ou à l'utilisation du téléphone portable au volant, le chargement du véhicule et quelques règles d'éco conduite. A la fin de ce carnet, on peut trouver une rubrique concernant le suivi du véhicule, qui est à compléter tous les six mois par la personne responsable du véhicule.

> Challenge sécurité

Tous les ans, un challenge mesure les performances sécurité des différentes agences. Les résultats obtenus sont annoncés au cours de la convention annuelle et une récompense est donnée au personnel appartenant à l'agence ayant eu le moins d'accident de travail dans l'année.

> Pénibilité au travail

Le responsable sécurité a inventorié toutes les tâches à prendre en compte dans l'évaluation de la pénibilité au travail. Il a créé sous Excel un tableau qui permettra à tous les responsables d'agence, d'évaluer la pénibilité de leur personnel en prenant en compte les différents critères imposés par la norme.

↓ LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'effectif de Gagneraud Normandie en 2011 était de 506 personnes contre 492 en 2010.

Nombre de :	2010	2011
Femmes	45	50
Personnes handicapées	5	7
Personnes de 55 ans et +	51	58

Egalité hommes / femmes

Bien qu'en légère augmentation, le nombre de femmes reste assez faible et s'explique par la nature du secteur d'activité auquel appartient l'entreprise.

La majorité des femmes sont affectées à des postes non occupés par des hommes, il ne peut donc y avoir d'écart de rémunération entre hommes et femmes.

Parmi ces postes, on trouve:

- comptable
- acheteur
- responsable paie
- responsable qualité
- secrétaire
- assistant études
- assistant de direction
- assistant sécurité environnement
- assistant paie
- responsable formation et développement social
- responsable ressources humaines
- directrices des ressources humaines
- directrice administrative et régionale

Gagneraud Construction Normandie confirme que tous les postes à pourvoir sont ouverts aux candidatures tant masculines que féminines, y compris les postes ouvriers.

Dans le cas, où une situation amenant des personnes de sexe différent à occuper des fonctions similaires, la direction veillerait au respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Emploi des salariés de 55 ans et plus

Le nombre de salariés 55 ans et plus en 2011 est en légère hausse par rapport à 2010. Aucune situation nécessitant la prise de disposition visant à réduire une quelconque inégalité sur l'accès, le maintien dans l'emploi et l'accès à la formation professionnelle n'a été identifiée en 2011.

> Emploi des travailleurs handicapés

La direction remplit totalement ses obligations au titre de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

En 2011, on compte 7 personnes handicapées en poste, contre 5 en 2010.

Parmi les autres actions menées en faveur des travailleurs handicapés, figurent les achats réalisés auprès de l'association de parents d'enfants inadaptés de Saint-Amand-Montrond. C'est une association à but non lucratif créée par un groupe de parents dans le département du gère 3 établissements de travail (ESAT et entreprises adaptées), 5 foyers d'hébergement et une section adaptée.

Deux de ces établissements ont été concernés par nos achats en 2011 :



L'Artisanerie, entreprise adaptée créée en 1980, accueille aujourd'hui 83 travailleurs handicapés orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) siégeant au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ils bénéficient du statut de salarié.

L'Artisanerie doit assurer son fonctionnement grâce à la vente de ses produits, elle s'est donc spécialisée dans la fabrication, l'assemblage et le conditionnement des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien.

En 2011, Gagneraud Construction Normandie a commandé auprès de cet organisme 5219 € de produits.



Le Verdier, entreprise adaptée créée en 1996, accueille aujourd'hui 40 travailleurs handicapés orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) siégeant au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ils bénéficient du statut de salarié.

Le Verdier doit assurer son fonctionnement grâce à la vente de ses produits, il s'est donc spécialisé dans la fabrication, l'assemblage et le conditionnement des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau et de parapharmacie.

En 2011, Gagneraud Construction Normandie a commandé auprès de cet organisme 2091 € de produits.

Droit à la formation

En 2011, le coût total de la formation a été de 375 767 € correspondant à environ 9390h.

Le bilan de l'année par catégorie socio-professionnelle, met en évidence que le pourcentage correspondant à la catégorie des ouvriers est le plus élevé avec 58%, contre 22% pour la catégorie ETAM et 20% pour la catégorie des cadres.

Les types de formation effectués, ont été répartis suivant 5 catégories :

Informatique: 3.5%
Juridique: 1.6%
Management: 23.3%
Sécurité: 36.7%
Technique: 34.9 %

On note que Gagneraud Construction Normandie a privilégié en 2011 la sécurité, la technique et le management.

> Maintien dans l'emploi

En 2011, un salarié souffrant de problèmes de dos ne pouvait plus exercer son métier de chef d'équipe au sein de la maintenance bâtiment.

Une réflexion a été menée entre le service formation, la médecine du travail et les différentes agences de Gagneraud Normandie afin d'identifier un poste adapté au sein de l'entreprise. Le poste de dessinateur projeteur, à la direction technique bâtiment, s'est avéré pouvoir lui convenir.

Un bilan de positionnement a été réalisé, à l'issue duquel a été défini un parcours de formation individuel sous l'autorité d'un tuteur nommé en interne. Cette formation a eu lieu du mois d'Août au mois de décembre.

Le coût pédagogique de cette formation a été de 18400€, subventionné à hauteur de 13960€ par l'association AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) et Contructys (OPCA de la construction). Cet exemple de reclassement est une réussite.

> Insertion

En juillet 2011, une nouvelle plaquette présentant l'insertion au sein de Gagneraud Construction Normandie a été créée et diffusée.

ENVIRONNEMENT

↓ FORMATION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

En 2011, tous les conducteurs de travaux et les responsables des études de l'activité Travaux Publics ont suivi une formation sur le développement durable.

Le contenu de cette formation avait été adapté à cette activité afin d'intégrer les critères de développement durables sur nos chantiers.

La présence de notre responsable développement durable interne à cette formation a permis également de faire un rappel sur les différents documents et outils internes déjà à leur disposition dans l'entreprise.

★ FORMATION A L'ECOCONDUITE

En début d'année 2011, une formation à l'écoconduite avait été réalisée avec quelques personnes conduisant des véhicules légers. Ces résultats étaient prometteurs puisqu'ils ont permis d'atteindre des écarts de consommation allant de 12 à 28% sur le même parcours.

Aussi, en fin d'année, il a été décidé de former les chauffeurs de poids lourds.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants. Le formateur a évalué les économies réalisables calculée la base kilométrique annuelles sur un an.

Au total, sur les 10 personnes ayant suivi le stage, les gains annuels représentent :

- ➤ 20069 g de CO₂
- > 7715 L de gasoil

VALORISATION DE NOS VARIANTES TECHNIQUES

Afin de valoriser certaines techniques et proposer des variantes pour certains de nos chantiers, nous sommes amenés à utiliser l'outil « Bilan Carbone » de l'Adème.

Voici un exemple obtenu à partir d'une variante faisant appel au traitement de sol en place que nous avons préconisé, plutôt que le déblais et remblais de matériaux prévus initialement, lors d'un chantier de terrassement.

Les calculs ont permis de donner les conclusions suivantes :

La formule de base présente un bilan carbone fortement impacté par le transport des matériaux (> 50%).

Avec son traitement de sol, la variante permet de diminuer significativement les émissions de carbone liées au transport, tout en évitant les nuisances occasionnées par le déplacement des camions.

Bien que pénalisée par la chaux utilisée pour le traitement de sol, la variante présente un bilan carbone plus favorable que la solution de base.

La diminution des émissions de carbone est de l'ordre de 30% sur le total, soit 12 tonnes équivalent Carbone.

4 EXPEDITION DU COURRIER PAR LETTRE VERTE

Depuis le 1^{er} Octobre dernier, pour tout le courrier sans urgence particulière, nous choisissons d'affranchir en Lettre Verte.

Cette nouveauté proposée par La Poste, permet d'émettre 30% de moins de CO₂ que la lettre prioritaire. En effet, le transport de ce type de courrier se fait par le train moins polluant que le transport aérien.

De plus, ce type d'affranchissement est moins onéreux, puisqu'il coûte 0.55€ pour 0.58€ en lettre prioritaire.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

4 GESTION DES ACHATS

Gagneraud Construction Normandie mène une politique d'achat de façon équitable et transparente. Toutes les transactions financières sont comptabilisées avec précision, et il n'existe aucun compte secret.

Fin 2010, la direction a décidé de restructurer le service achats.

Ce nouveau service a un objectif principal : contrôler tous les achats de Gagneraud Construction Normandie pour mieux maîtriser les dépenses.

Le service achat établit des contrats cadres avec les fournisseurs répondant au mieux aux attentes de l'entreprise. Le but étant de mettre en place un réel partenariat, et une relation client fournisseur basée sur une relation gagnant-gagnant.

Tous les achats de Gagneraud Construction Normandie ne sont pas couverts par les contrats cadres, car certaines familles d'achats restent difficiles à contractualiser.

En 2011, nous avons contrôlé toutes les dépenses effectuées par nos clients internes afin de vérifier que les achats bénéficiant de contrats cadres, étaient bien réalisés chez nos partenaires et non chez les fournisseurs proposant parfois des cadeaux ou autres avantages, plutôt que des prix justes.

Les résultats du premier semestre ont mis en évidence que 12% des achats étaient réalisés hors des contrats cadres. La direction des achats a présenté ces résultats aux différents responsables d'agence, qui se devaient de faire le nécessaire auprès de leur personnel, pour améliorer ce pourcentage au deuxième semestre.

Les résultats obtenus à la fin du deuxième semestre ont bien progressé puisque le pourcentage obtenu a été de 6%, soit une réduction de 50%.

A terme, l'objectif du service achats est d'atteindre 0% des achats hors contrats pour les familles d'achats disposant de contrats.

↓ LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

> Géolocalisation de nos véhicules utilitaires

Nos véhicules utilitaires de chantier sont équipés d'un système géolocalisation. Cela permet à l'entreprise de contrôler l'utilisation de ces véhicules, et donc de lutter contre le travail dissimulé.

> Suivi des fournisseurs et sous-traitants

Tous les six mois, nous veillons à obtenir de nos fournisseurs et sous-traitants les papiers administratifs suivants : un extrait de d'inscription au registre du commerce (de moins de 3 mois), une attestation URSSAF de déclarations sociales (de moins de 6mois), une attestation d'assurance Responsabilité Civile, et une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés de façon régulière (Décret n°2005-1334 du 27 octobre 2005 relatif au travail dissimulé).

> Politique de l'entreprise sur les dons, les cadeaux ou contributions auprès d'associations

100% des demandes de dons, cadeaux ou contributions auprès d'associations doivent être acceptées au préalable et traitées par le directeur régional ou par la directrice des affaires financières.